

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2023

ASSURER UN REPAS À 1 EURO POUR TOUS LES ÉTUDIANTS - (N° 805)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 27 (Rect)

présenté par

M. Portier, M. Minot, M. Nury, Mme Gruet, M. Gaultier et M. Dubois

TITRE

Rédiger ainsi le titre :

« visant à assurer un engagement des étudiants en contrepartie d'un repas à un euro ».

EXPOSÉ SOMMAIRE*Amendement de cohérence*

Le présent amendement propose de modifier le titre de la proposition de loi en cohérence avec l'amendement déposé venant compléter l'alinéa 2 de l'article 1er :

« Tout bénéficiaire de cette tarification devra, en contrepartie, s'engager deux heures par semaine au service d'une collectivité locale. »